

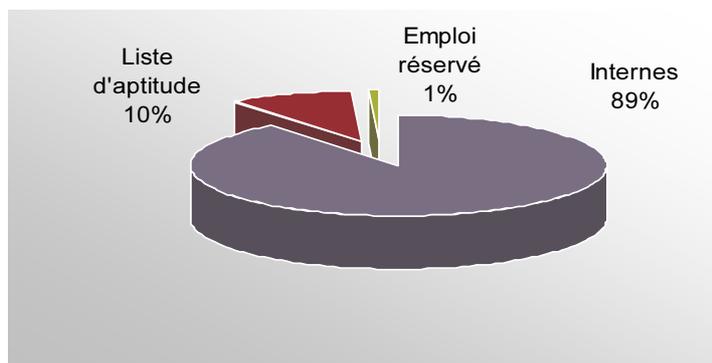
ELEMENTS DE CONNAISSANCES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES



12^{ème} PROMOTION DE PREMIERS SURVEILLANTS CONCOURS INTERNE ET LISTE D'APTITUDE

Les données suivantes sont basées sur un effectif de 134 stagiaires dont 129 hommes et 5 femmes

Graphique 1 : Modalités d'entrée en formation Proportions



A l'instar de toutes les promotions de 1^{ers} surveillants, celle-ci est composée de surveillants admis sur liste d'aptitude (10%) et de surveillants ayant passé un concours interne (89%), ces derniers étant majoritaires. Un stagiaire a déclaré un emploi réservé.

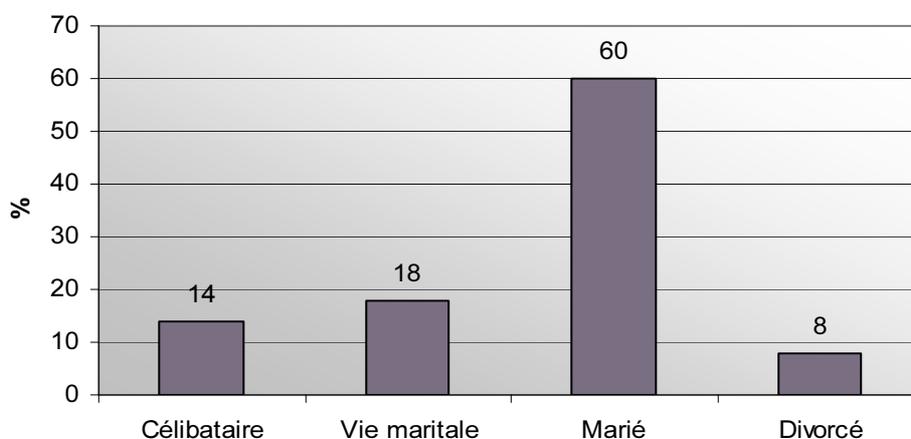
La moyenne d'âge des stagiaires est de 39 ans, les internes étant en moyenne plus jeunes (38 ans) que ceux admis sur liste d'aptitude (45 ans).

Tableau 1 : Structure par groupe d'âges
Effectifs et proportions

GROUPES D'AGES	INTERNES	LISTE D'APTITUDE	TOTAL	
	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	%
19-24	0	0	0	0
25-29	2	0	2	2
30-34	38	1	39	33
35-39	34	0	34	28
40-44	19	3	22	18
45-49	12	9	21	17
50 et plus	3	0	3	2
Total	108	13	121*	100

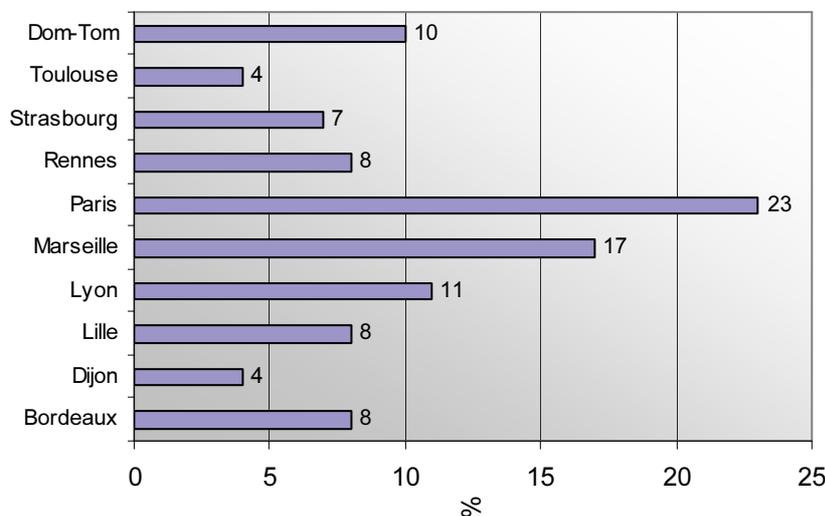
* 13 stagiaires n'ont pas répondu à cet item

Graphique 2 : Situation matrimoniale - Proportions



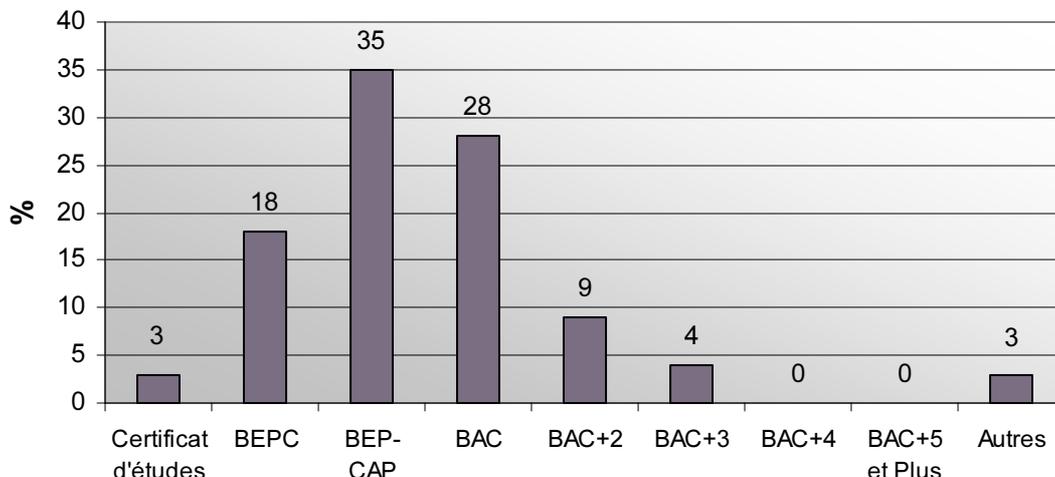
60% des stagiaires sont mariés et 18% vivent maritalement (en union libre ou pacsés). Cette proportion de stagiaires vivant en couple est de loin supérieure à celle des élèves en formation de surveillant. On peut supposer que leur âge, plus élevé, et la sécurité de l'emploi assurée depuis plusieurs années, ont favorisé leur entrée dans une vie de couple. A l'inverse, mais dans une moindre mesure, la proportion de divorcés est deux fois plus élevée que chez les élèves surveillants, probablement aussi pour des questions d'âge.

Graphique 3 : Directions Régionales
Proportions



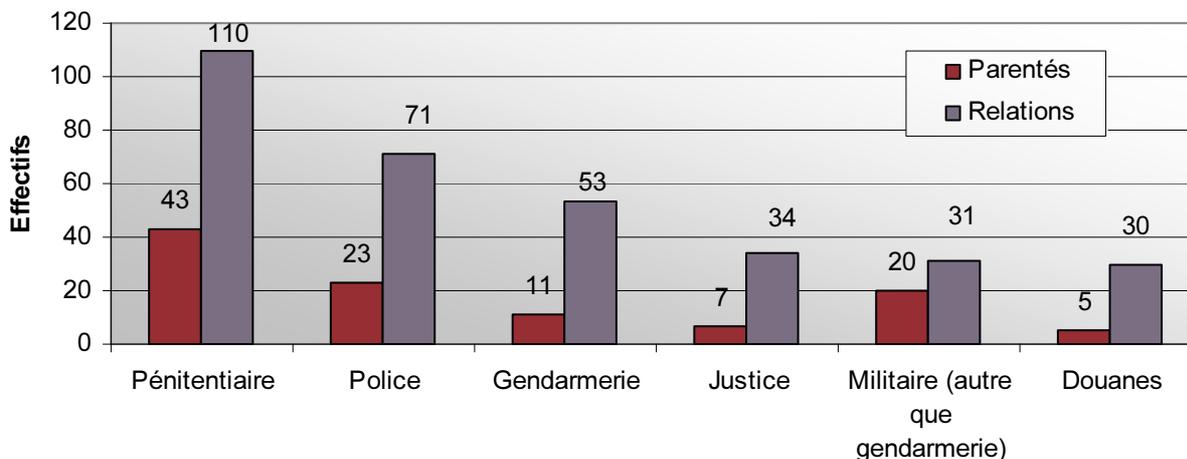
Bien que la Direction Régionale de Paris reste la plus représentée, la proportion de stagiaires en provenant décroît régulièrement depuis plusieurs promotions. Pour exemple, la 8^{ème} promotion en comptait 38%. Cette baisse a essentiellement profité à la direction régionale de Rennes, dont la représentativité augmente régulièrement depuis la 8^{ème} promotion, et surtout à celle des Dom-Tom qui, après être restée stable depuis plusieurs promotions, voit sa proportion doubler comparativement à la dernière promotion. A l'inverse, la proportion de stagiaires provenant de la direction régionale de Lille baisse.

Graphique 4 : Diplômes obtenus
Proportions



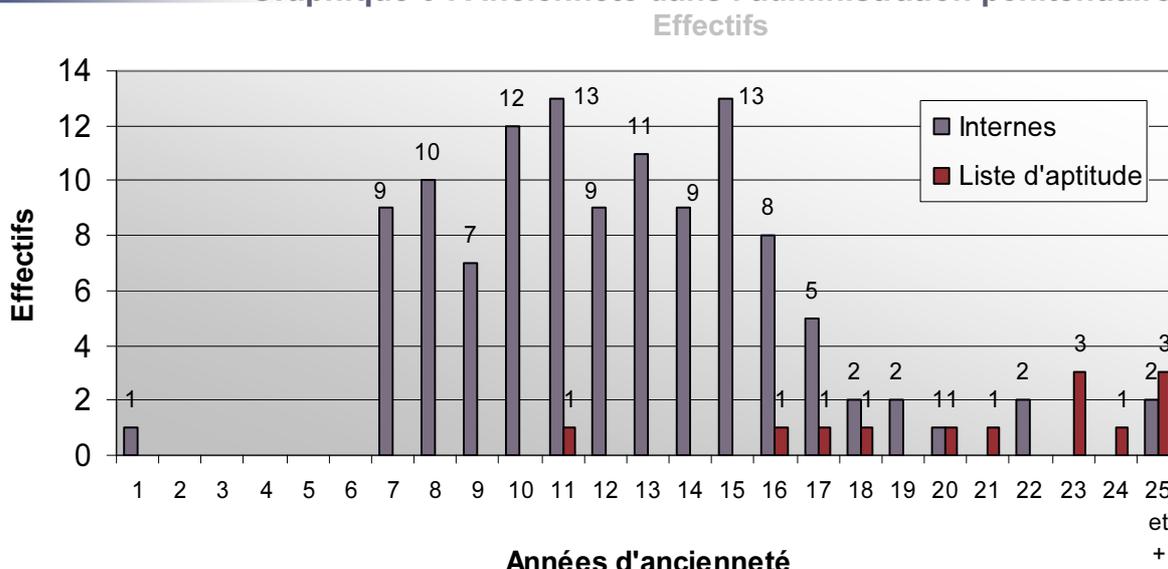
Plus d'un stagiaire sur deux ne possède pas le baccalauréat. Ce constat laisse penser que leur ancienneté professionnelle dans l'administration pénitentiaire doit être relativement élevée puisque les proportions de bacheliers des quinze dernières promotions de surveillants sont de loin supérieures.

Graphique 5 : Parentés et relations dans l'administration
Effectifs



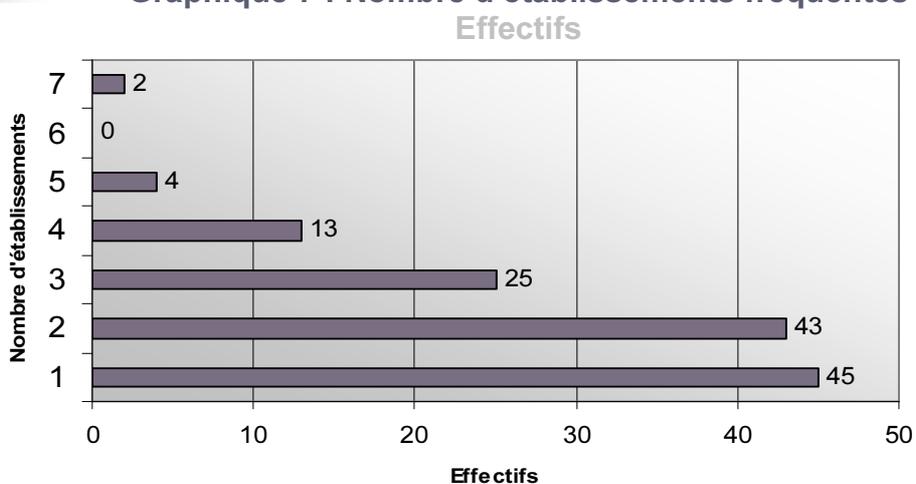
Les liens entretenus par les stagiaires avec des parents ou des amis travaillant dans une administration de sécurité publique sont nombreux. L'administration pénitentiaire est la plus fréquemment citée devant la police et la gendarmerie. Si l'on observe de semblables résultats pour les élèves surveillants, ce constat peut être ici expliqué par l'ancienneté des stagiaires premiers surveillants qui leur a permis de nouer des liens étroits avec d'autres collègues. Par ailleurs, On peut supposer que la nature même du métier de surveillant pénitentiaire favorise la création et l'entretien de liens étroits entre personnels.

Graphique 6 : Ancienneté dans l'administration pénitentiaire



Pour l'ensemble des stagiaires, l'ancienneté professionnelle moyenne est de 13,4 ans. Toutefois, en tenant compte de certains facteurs, cette ancienneté varie. Pour exemple, elle est plus élevée pour ceux issus de la liste d'aptitude (17,2 ans contre 12,5 ans chez les autres stagiaires). Les bacheliers ont une ancienneté moindre que les non bacheliers (respectivement 11 et 15 ans).

Graphique 7 : Nombre d'établissements fréquentés



Le nombre moyen d'établissements au sein desquels ces stagiaires ont exercé leur fonction de surveillant est de 2,2. Sachant qu'en moyenne, leur ancienneté est de 13,4 ans, le croisement de ces deux indicateurs traduit une certaine stabilité professionnelle tant à l'échelle de leur grade qu'à celle du nombre d'établissement dans lesquels ils ont travaillé. Ce constat n'est toutefois pas nouveau, puisque pour les quatre promotions antérieures et des anciennetés équivalentes, le même résultat avait été obtenu. A terme, ce type d'informations se révèlera très pertinent, dans le cadre de la reconstitution de carrières professionnelles dans l'administration pénitentiaire.